L'ÉCO-CITOYEN

Sirtom de la région Flers-Condé

BULLETIN D'INFORMATIONS DU SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

N° 14 - MARS 2012

Édito

L'année 2012 sera pour le SIRTOM une année de grands chantiers afin de rendre un meilleur service à ses usagers au moindre coût et d'atteindre une valorisation optimale des déchets.
Au nombre de ces grands chantiers, retardés depuis plusieurs années pour des raisons technico-administratives, figurent tout d'abord le démantèlement de l'ancienne unité d'incinération des déchets de Caligny et l'agrandissement de la déchetterie de Tinchebray.
Par ailleurs, le développement de la sensibilisation au tri et la mise en place de la collecte des déchets recyclables en monoflux favoriseront le geste de tri et permettront des économies de collecte. Ce nouveau mode de ramassage des déchets sera expérimenté dans un premier temps sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Varenne et du Houlme.
Je n'oublie bien évidemment pas l'ECOpôle, projet d'envergure sur la commune de Messei, présenté dans notre précédente édition, qui devrait être engagé en juin pour aboutir définitivement dans quatre ans à un ensemble moderne contribuant à une optimisation du traitement des déchets.
Déterminés à mener à bien et dans les délais ces projets, mes collègues Vice-présidents et moi-même s'associons pour vous souhaiter une bonne et heureuse année éco-citoyennne.

Le Président,
Jean-Michel CORREYEUR

Bonne retraite !

Après plus de 18 ans passés à accueillir les usagers à la déchetterie de Caligny, Serge Seguin a quitté ses fonctions le 1er juillet 2011. L'équipe du SIRTOM lui souhaite une agréable retraite.

SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ
10, rue Blin - 61100 FLERS
Tél.: 02 33 62 21 00 - Fax: 02 33 62 21 01
E-mail: sirtom.flers.conde@wanadoo.fr

Bienvenue à La Ferté-Macé !

La commune a intégré le SIRTOM au 1er janvier 2012.

Ensemble, facilitons le travail des équipiers de collecte !

Comment leur simplifier la tâche… Mode d'emploi…

Les ambassadeurs : véritables promoteurs du tri.

Le SIRTOM renforce ses actions de sensibilisation aux gestes de tri.

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Résultats encourageants mais erreurs de tri encore fréquentes…

Bienvenue
à La Ferté-Macé !

Depuis le 1er janvier 2012, la commune de La Ferté-Macé s'est retirée de la communauté de communes du Pays Fertois. Ainsi, elle a quitté le SIRTOM d'Andaines auquel elle adhérait jusqu'alors pour les compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » et a intégré notre syndicat.

Désormais, le SIRTOM de la région Flers-Condé compte 92 communes de l'Orne et du Calvados, soit 75 953 habitants.
L'intégration de La Ferté-Macé représente, annuellement, la collecte supplémentaire de 1 600 tonnes d'ordures ménagères et 340 tonnes de déchets issus de la collecte sélective.

Le centre et la campagne de La Ferté-Macé sont collectés en porte-à-porte deux fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour le tri sélectif.

Pour ce faire, le syndicat a recruté une équipe à temps complet constituée d'un chauffeur et de deux ripeurs. Deux de ces agents, anciens employés de la société SNN, étaient déjà affectés au territoire de La Ferté-Macé.

Ensemble,
facilitons le travail des équipiers de collecte !

Ils œuvrent souvent tôt le matin ou tard le soir, quelles que soient les conditions météorologiques et de circulation… Nous ne les voyons pas toujours… Mais n'oublions pas ces hommes et ces femmes dont le travail pénible assure chaque jour la valorisation de nos déchets.

Contribuons donc à l'amélioration de leurs conditions de travail et mettons en œuvre les principes simples suivants :

En ville, garons-nous convenablement.
- La chaussée doit être dégagée pour faciliter le passage de la benne et la préhension des bacs.
- Les aires de retournement dans les lotissements doivent être libres pour permettre le demi-tour des véhicules.

Soyons vigilants et courtois au passage d'une benne de collecte.
- La vitesse d'une benne est très faible et la collecte impose de multiples arrêts. Les ripeurs sont sur les marchepieds à l'arrière de la benne, sans protection en cas de choc.
- Les véhicules de collecte sont larges et le passage en ville est difficile.
- Les chauffeurs n'ont pas de visibilité sur l'arrière de la benne de collecte.

Respectons les types de déchets et les collectes dédiées.
- Ne mélangeons pas, avec les ordures ménagères, des déchets dangereux pouvant occasionner des piqûres, coupures ou projections nocives lors de la collecte.
- En complément des collectes, les déchetteries sont à votre disposition (horaires en dernière page).

Bannissons les sacs trop lourds.
- Au cours d'une journée, un agent de collecte soulève en moyenne 7 tonnes de déchets, soit le poids d'un gros éléphant. Le poids du sac est conforme s'il peut être soulevé d'une seule main.

En cas de travaux de voirie bloquant l'accès à votre rue.
- Vous nous aideriez à améliorer le service si vous pouviez déposer vos sacs, en respectant les horaires habituels, à l'entrée de votre rue.

Les ambassadeurs :
véritables promoteurs du tri.

L'avenir de notre planète repose sur nos actions quotidiennes. Il passe notamment par la sensibilisation des enfants au geste de tri et au recyclage des déchets.
Dispenser une éducation éco-citoyenne est donc l'un des objectifs prioritaires que s'est assigné le SIRTOM.

C'est pourquoi le syndicat a renforcé son équipe d'ambassadeurs du tri dont la principale mission est de sensibiliser la population au tri et au recyclage des déchets par des interventions dans les écoles, les centres de loisirs et par le porte-à-porte chez les habitants. Par ailleurs, les ambassadeurs créent et diffusent des documents de communication (mémotri, guide du compostage) et disposent d'outils pédagogiques pour sensibiliser les différents publics.

Enfin, ils vous accueillent dans nos locaux, 10 rue Blin à Flers, où ils délivrent des sacs de tri et vendent des composteurs, tout en assurant une permanence téléphonique pour répondre aux questions des usagers.

Si vous avez une question sur le tri ou êtes intéressé par une animation sur les déchets au sein de votre structure, n'hésitez pas à contacter Magali et Nicolas au 0800 00 49 34 ou par email : sirtom.flers.conde@wanadoo.fr.

Trier c'est bien,
bien trier c'est mieux !

Les résultats de la collecte sélective sont quantitativement encourageants au sein de notre syndicat. Cependant, les erreurs de tri sont encore fréquentes. Pots de yaourt, pots de crème fraîche, emballages en polystyrène, papiers ou cartons gras et déchets alimentaires se retrouvent encore dans les sacs ou conteneurs destinés aux corps creux (bouteilles et flacons plastiques, boîtes métalliques et briques alimentaires) ou destinés aux corps plats (journaux, magazines, papiers et cartons).

Devenez un « serial trieur » en éliminant les intrus des sacs et conteneurs de collecte sélective !

Ainsi, vous améliorerez la protection de notre environnement, en donnant une seconde vie à vos déchets et vous participerez à la réalisation d'économies.
En effet, une fois collectés, vos emballages ménagers sont transportés au centre de tri d'Arçonnay pour y être séparés par type de matériau. Les matériaux recyclables sont rachetés au SIRTOM par les filières de revalorisation. Des participations financières sont également versées au SIRTOM par l'éco-organisme, Éco-Emballages, en fonction des tonnages de matières recyclables collectées. Ces fonds sont réinvestis par le SIRTOM pour vous rendre un meilleur service.
Les autres déchets, « les refus », ne sont pas valorisés mais envoyés en centre d'enfouissement technique. Cela entraîne, pour la collectivité, un surcoût en termes de transport et de traitement.
Retrouvez les consignes de tri dans notre guide de tri disponible dans les mairies et au siège du SIRTOM ou en appelant le numéro vert 0 800 00 49 34.

PETIT RAPPEL POUR BIEN TRIER

Parmi tous les déchets que l'on peut produire, il est parfois difficile de savoir ce qui est recyclable et ce qui ne l'est pas. Vous trouverez ci-contre les principales erreurs de tri rencontrées :

· **Il y a plastiques et plastiques ! Certains ne se trient pas encore aujourd'hui : les pots, les barquettes en polystyrène, les films et sacs en plastique.**

· **Les papiers peints, papiers cadeaux, papiers et cartons gras et salis.**

Ces déchets sont à jeter dans le sac d'ordures ménagères.

Brèves

Installation du SIRTOM sur le site ECOpôle de Messei

Dès juin 2012, le SIRTOM devrait initier à Messei, si les financements sont obtenus, la première phase de son grand projet ECOpôle. Celle-ci consistera, d'ici 2013, en la construction d'une nouvelle unité de transfert des ordures ménagères et d'équipements destinés à l'exploitation (locaux modernisés pour les agents, une aire de lavage pour les véhicules, une station de distribution de carburant…).

Un nouveau Vice-président

À l'occasion de sa séance du 14 décembre 2011, le Comité syndical du SIRTOM a élu Monsieur Hubert Gousset Vice-président en charge du personnel. Monsieur Gousset succède au regretté Jacques Laignel décédé en août 2011. D'abord conseiller municipal de Saint-Cornier-des-Landes, Monsieur Gousset a pris la responsabilité de Maire adjoint en 1983, puis de Maire en 2001. Il est délégué titulaire à la Communauté de Communes de Tinchebray depuis 1994 et délégué suppléant au SIRTOM depuis 1995.

La déchetterie de Tinchebray s'agrandit

Les travaux de la déchetterie de Tinchebray débuteront courant mars 2012. Ils consisteront en la construction d'un nouveau local gardien, l'ajout de quatre bennes dont une dédiée au bois et l'extension des zones de circulation.
Le coût de l'opération s'élève à 265 000 €.

Avec le SIRTOM, les déchets c'est encore plus net !

En 2012, le SIRTOM créera son propre site Internet. Celui-ci permettra à ses visiteurs d'accéder à des informations pratiques (horaires des déchetteries…) et à des présentations sur nos diverses activités (recyclage, animations pédagogiques…). Il sera également possible, via ce nouveau moyen de communication, d'adresser électroniquement des formulaires de renseignements personnalisés au SIRTOM. À bientôt sur le web !

Le saviez-vous ?

Le SIRTOM, **S**yndicat **I**ntercommunal de **R**amassage et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères de la région Flers-Condé, assure, pour le compte de l'ensemble des collectivités adhérentes, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés », c'est-à-dire :

- la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères,
- la collecte des produits recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire,
- le traitement par élimination ou par valorisation selon la nature des produits collectés,
- l'exploitation des déchetteries,
- les actions de communication.

Rendez-vous

Au mois de mai, nous serons présents à Condé-sur-Noireau pour la manifestation *Condé côté jardin* et à Cerisy-Belle-Étoile pour le *Festival des arts floraux et paysagers.*
Venez nous rencontrer sur notre stand !

Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

CALIGNY
« Le Pont de Vère »
Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 19 h
Le samedi : 9 h - 18 h sans interruption

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS
Z.A. « Vircocq »
Du 1er avril au 30 septembre
Les lundi, mercredi et vendredi : 14 h - 18 h
Le samedi : 9 h - 18 h sans interruption
Du 1er octobre au 31 mars
Les lundi, mercredi et vendredi : 14 h - 17 h
Le samedi : 9 h - 17 h sans interruption

CONDÉ-SUR-NOIREAU
Z.A. « Charles Tellier »
Les lundi et vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Les mardi, mercredi et jeudi : 14 h -18 h
Le samedi : 9 h - 18 h sans interruption

TINCHEBRAY
Z.I. « La Madeleine Nord »
Du 1er avril au 30 septembre
Du lundi au jeudi : 14 h - 18 h
Le vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Le samedi : 9 h - 12 h 30
et 14 h - 18 h
Du 1er octobre au 31 mars
Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h 30
Le vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h 30
Le samedi : 9 h - 12 h 30
et 14 h - 17 h 30

PIERRES
« Le Moulin »
Le lundi : 14 h - 18 h
Le vendredi :
9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Le samedi : 9 h - 18 h sans interruption

LA FERTÉ-MACÉ
Z.I. « Beauregard »
Le lundi : 13 h 30 - 18 h
Les mardi, mercredi,
vendredi et samedi :
8 h 30 - 12 h et 14 h - 18 h

LA CARNEILLE
« Le Hamel »
Du 1er avril au 30 septembre
Le lundi : 14 h - 18 h
Le vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Le samedi :
9 h - 18 h sans interruption
Du 1er octobre au 31 mars
Le lundi : 14 h - 17 h
Le vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Le samedi :
9 h - 17 h sans interruption

ENTRÉE DU DERNIER VÉHICULE ACCEPTÉE 1/4 D'HEURE AVANT LA FERMETURE

L'ÉCO-CITOYEN est une publication du SIRTOM de la région Flers-Condé - 10, rue Blin - 61100 FLERS - Directeur de la publication : Jean-Michel CORREYEUR - Équipe de rédaction : R. AGOSTINI, G. OSOUF, Y. GUILLAUME, N. LE METAYER, D. MORINET - Maquette et impression : Imprimerie MOUTURAT - 61100 Flers - Crédits photos : SIRTOM, Éco-Emballages

Imprimé avec des encres végétales sur papier 100% recyclé